



## GRANDS PROJETS

# Promenade de mer : la concertation se poursuit

Communiqué de presse du 9 février 2022

*Publié le 09 février 2022*

La réhabilitation de la promenade de mer de notre ville est un enjeu primordial. Pour enrichir les différents aspects du projet (usages de l'espace public, mobilité, végétal, nouvelles technologies, enjeux environnementaux), plusieurs moments de concertation sont organisés à chacune de ses étapes avec l'ensemble des Bauloises et des Baulois (réunions publiques, ateliers et rencontres).

Ainsi, le prochain atelier de concertation aura lieu jeudi 17 février de 18h à 21h dans la limite des places disponibles (200 personnes maximum) afin de garantir la qualité des échanges et contributions. L'inscription est donc obligatoire via la plateforme participative [labaule-promenademer.jenparle.net](http://labaule-promenademer.jenparle.net). Le lieu sera communiqué aux seuls inscrits.

En parallèle de ces dispositifs de concertation, tous les habitants peuvent contribuer à la réflexion sur la promenade de mer :

- > depuis chez soi : sur le site de la ville et sa plateforme participative, par mail ([promenadedemer@mairie-labaule.fr](mailto:promenadedemer@mairie-labaule.fr)) et par courrier ;
- > à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes : dossier de concertation, registre, boîte à idées.

Par ailleurs, l'ensemble des communications (lettres d'informations, le récit du projet, comptes rendus des premiers ateliers de concertation...) sont consultables à l'Hôtel de Ville, dans les mairies annexes, sur le site internet de la Ville et sur la plateforme participative [labaule-promenademer.jenparle.net](http://labaule-promenademer.jenparle.net).

Direction de la Communication  
Mairie de La Baule-Escoublac



**VILLE DE LA BAULE**  
Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

